

Assurance Takaful en Tunisie : Analyse de la structure, du cadre réglementaire et des perspectives

Ali Fares

Doctorant en sciences de gestion, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Université de Sfax, Tunisie

Sami Boudbous

Professeur d'enseignement supérieur, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, Université de Sfax, Tunisie

Contacts : ali.fares@usf.tn | samiboudabbous2002@yahoo.fr

Résumé

Le présent article propose une analyse globale du secteur des assurances en Tunisie, avec un accent particulier sur la place croissante de l'assurance Takaful par rapport à l'assurance commerciale conventionnelle. Le marché tunisien repose sur une infrastructure institutionnelle évoluée, combinant compagnies d'assurance et de réassurance résidentes et non résidentes, réseaux d'intermédiaires, instances d'expertise et dispositifs de supervision publique. Cette configuration reflète une maturation progressive du secteur assurantiel national et ouvre des marges d'innovation, notamment dans les produits conformes à la charia.

L'assurance Takaful en Tunisie enregistre une progression notable en tant qu'alternative éthique et religieusement conforme. Son essor est soutenu par un cadre juridique dédié – en particulier la Loi n°47 du 24 juillet 2014 modifiant et complétant le Code des assurances – ainsi que par des instances de supervision chariatique visant à consolider la confiance des assurés. Fondé sur la solidarité, la mutualisation et la séparation des fonds des participants et des actionnaires, le modèle Takaful se distingue de la logique contractuelle synallagmatique et orientée profit qui caractérise l'assurance commerciale traditionnelle.

L'étude combine analyse documentaire, examen des données statistiques sectorielles et mise en perspective institutionnelle afin d'évaluer la contribution actuelle et potentielle du Takaful au développement d'un système d'assurance inclusif, résilient et socialement responsable en Tunisie.

Mots-clés : Assurance en Tunisie ; Assurance Takaful ; Assurance commerciale ; Entreprises d'assurance et de réassurance ; Marché tunisien des assurances ; Cadre réglementaire.

Introduction

Le secteur des assurances constitue l'un des piliers structurels de toute économie moderne. En protégeant personnes, entreprises et patrimoines contre l'incertitude, il réduit la volatilité macroéconomique, soutient l'investissement et contribue à la stabilité financière. À travers la mutualisation et la répartition des risques, l'assurance atténue l'impact des chocs imprévus et facilite la reprise économique.

En Tunisie, l'importance du secteur assurantiel s'est renforcée au cours des dernières années sous l'effet de réformes structurelles, d'évolutions réglementaires et de la diversification progressive des produits. Les crises successives – économiques, sociales et sanitaires, notamment la pandémie de Covid-19 – ont joué un rôle catalyseur, révélant la nécessité d'offres de couverture plus accessibles, transparentes et adaptées aux besoins différenciés des ménages et des entreprises.

Parmi les mutations marquantes figure l'émergence de l'assurance **Takaful**, perçue comme une alternative privilégiée par une frange croissante d'assurés soucieux de se conformer aux principes de la charia (interdiction du *riba*, réduction du *gharar*, rejet du *maysir*). Au-delà de la substitution religieuse, le Takaful incarne un modèle d'assurance coopératif fondé sur la solidarité des participants, la gouvernance partagée et la séparation des fonds. Il peut ainsi contribuer à l'inclusion financière et au développement durable, deux objectifs stratégiques pour les économies en transition.

Cette étude vise à : (i) situer le Takaful dans la structure du marché tunisien des assurances ; (ii) analyser les fondements juridiques et institutionnels qui l'encadrent ; (iii) évaluer sa contribution actuelle et potentielle au développement du secteur ; et (iv) proposer des pistes d'action pour renforcer sa pénétration et sa crédibilité auprès du public.

1. Cadre général de la recherche

1.1. Importance et justification

Cette recherche met en lumière la structure institutionnelle et organisationnelle du marché tunisien des assurances, en soulignant la place qu'y occupe l'assurance Takaful. Elle fournit un état des lieux utile aux décideurs publics, aux régulateurs, aux investisseurs et aux praticiens désireux de mieux comprendre : (a) la configuration des acteurs ; (b) les dynamiques de croissance ; (c) les implications réglementaires liées à l'introduction du Takaful ; et (d) les marges d'intégration future entre assurance commerciale et produits islamiques.

Sur le plan scientifique, ce travail contribue à combler un déficit de littérature francophone appliquée au cas tunisien, encore peu documenté en comparaison des marchés du Golfe ou d'Asie du Sud-Est où le Takaful est plus développé. Il offre en outre une base analytique transférable à d'autres pays à majorité musulmane engagés dans des réformes financières hybrides (conventionnelles / islamiques).

1.2. Objectifs de la recherche

L'étude poursuit quatre objectifs spécifiques :

1. **Cartographier la structure du marché tunisien des assurances** (acteurs, statut résident/non résident, spécialisation par branches).
2. **Analyser l'évolution du Takaful en Tunisie** : nombre d'opérateurs, indicateurs d'activité, contribution au chiffre d'affaires global.
3. **Examiner le cadre juridique et réglementaire du Takaful**, incluant les textes légaux et arrêtés ministériels ayant institutionnalisé ce segment.
4. **Explorer les perspectives de développement** face à la demande croissante pour des solutions conformes à la charia et adaptées aux nouvelles attentes socio-économiques.

1.3. Méthodologie

La démarche adoptée est **descriptive-analytique** avec éléments comparatifs. Elle combine :

- Analyse des **données secondaires** issues des rapports annuels de la Commission Générale des Assurances (CGA), du Ministère des Finances, de la Banque Centrale de Tunisie, ainsi que de rapports internationaux (Oxford Business Group, FMI, ICD-Refinitiv, EY, etc.).
- Revue de la **littérature académique et professionnelle** relative au Takaful, à la gouvernance chariatique et à la régulation des marchés d'assurance émergents.
- Compilation d'**indicateurs quantitatifs** (nombre d'opérateurs, primes émises, part de marché, emplois, répartition géographique) permettant de situer le Takaful dans le paysage assurantiel national.
- Mise en perspective **comparative** (Tunisie vs tendances mondiales du Takaful) afin de dégager des trajectoires plausibles de développement.

2. Caractéristiques du secteur des assurances en Tunisie

2.1. Structure générale du marché

Le secteur des assurances tunisien est placé sous la supervision de la **Commission Générale des Assurances (CGA)** relevant du Ministère des Finances. La CGA assure l'agrément, le contrôle prudentiel, la surveillance technique et le suivi des états financiers des opérateurs. Le marché regroupe :

- Compagnies d'assurance et de réassurance **résidentes** ;
- Succursales ou bureaux de représentation **non-résidents** ;
- Réseaux d'**intermédiaires** (agents généraux, courtiers, producteurs spécialisés) ;
- Cabinets d'**expertise et de règlement des sinistres**.

La diversité des statuts et des spécialisations reflète la modernisation progressive du secteur et l'élargissement de la base assurantielle.

2.2. Compagnies d'assurance et de réassurance résidentes

En 2021, la Tunisie comptait **24 entreprises résidentes** d'assurance et de réassurance. Deux nouvelles compagnies avaient été agréées en 2020 dans la branche vie/épargne : **Lloyd Vie** (activité démarrée) et **Assurances de l'Union Internationale des Banques** (lancement reporté au T4 2022). La structure juridique se répartit comme suit :

- 22 **sociétés anonymes (SA)** ;
- 2 **mutuelles**, opérant sur base de mutualisation des risques et des excédents.

Spécialisations :

- 7 compagnies exclusivement dédiées à l'**assurance-vie & épargne** ;
- 15 compagnies multi-branches couvrant assurances générales (auto, incendie, transport, etc.) et assurances de personnes ; parmi elles, **3 compagnies Takaful** opérant conformément à la charia ;
- 1 compagnie spécialisée en **assurance-crédit & exportations** ;
- 1 compagnie dédiée à la **réassurance**, pilier de mutualisation des risques majeurs.

Cette configuration illustre la coexistence de modèles conventionnels et islamiques, et la montée graduelle du segment vie / épargne dans les stratégies de diversification.

2.3. Compagnies d'assurance et de réassurance non résidentes

Le marché tunisien accueille également **8 opérateurs non-résidents** :

- 5 **succursales directes** de compagnies étrangères ;
- 3 **bureaux de représentation** de réassureurs internationaux.

Ces entités interviennent surtout sur des opérations liées aux personnes physiques ou morales non résidentes, mais elles jouent aussi un rôle de vecteur d'expertise technique, de transfert de savoir-faire actuariel et d'intégration progressive de la Tunisie aux réseaux financiers internationaux.

2.4. Les intermédiaires d'assurance (2021-2024)

Les intermédiaires constituent l'interface commerciale et relationnelle du marché. Ils assurent la distribution des produits, la collecte des primes, le conseil et, souvent, l'accompagnement lors des sinistres.

Répartition 2021 :

- **Agents généraux** : 1 099 (44 % Grand Tunis ; 11,8 % Sfax ; 8,9 % Sousse ; autres régions 35,4 %).
- **Courtiers** : 63 (personnes physiques et morales).
- **Producteurs d'assurance-vie** : 108 spécialisés vie/épargne.

Tendance estimée 2024 :

- Agents généraux : ~1 200–1 250 (croissance liée à l'expansion commerciale, +10,8 % cumulée estimée).
- Courtiers : ~70–80 (diversification des canaux de distribution).
- Producteurs vie : ~130–140 (dynamisme de la branche vie, +20,1 % estimé).

Cette densification du réseau d'intermédiation contribue à rapprocher l'offre assurantielle des ménages et PME, et constitue un levier stratégique pour la diffusion des produits Takaful.

2.5. Emploi dans le secteur des assurances

Le secteur assurantiel tunisien employait environ **11 700 personnes fin 2021**. Les compagnies résidentes concentraient près de 34 % des emplois (fonctions techniques, marketing, souscription, sinistres, finances), tandis que le reste se répartissait entre :

- Bureaux d'agents généraux ;
- Cabinets de courtage (y compris réassurance) ;
- Cabinets d'expertise & constatation des sinistres ;
- Représentations d'opérateurs non-résidents.

Projection 2023 (estimation proportionnelle à la croissance du chiffre d'affaires, +6,4 %) :

Catégorie	Effectif 2021	Estimation 2023
Total secteur	11 700	≈ 12 440
Compagnies résidentes	~4 000	≈ 4 256
Intermédiaires	~4 200	≈ 4 468
Experts & constatateurs	~3 500	≈ 3 716

Cette progression suggère que l'élargissement des activités (auto, santé, vie) se traduit par des besoins renforcés en compétences techniques, commerciales et réglementaires.

2.6. Formation et reconversion : les principaux instituts spécialisés

Le développement d'un marché d'assurance performant repose sur la disponibilité de ressources humaines qualifiées. En Tunisie, trois institutions jouent un rôle central dans la formation initiale et continue :

1. Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe (IFID) – Créé en 1981 (coopération tuniso-algérienne), il forme des diplômés de maîtrise aux métiers de la finance et de l'assurance. Programme sur deux ans, avec concours d'entrée, contrat de parrainage et trois stages pratiques. Diplôme d'Études Approfondies (Assurance ou Banque).

2. Institut Africain des Assurances (IAA) – Destiné aux francophones africains (niveau baccalauréat+). Propose des cursus professionnels reconnus par les compagnies régionales ; renforce les compétences techniques et managériales dans l'espace africain.

3. Centre Technique de Formation en Assurance (CTFA) – Créé en 1999 par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances. Programmes pour titulaires du baccalauréat et de la licence (partenariat Université Paris-Dauphine). Offre formations spécialisées, séminaires de mise à niveau et reconversion professionnelle.

De nombreuses compagnies complètent ce dispositif par des **centres internes de formation continue**, orientés digitalisation, tarification technique, conformité réglementaire et relation client.

2.7. Impact de la pandémie de Covid-19 sur le secteur tunisien des assurances

La crise Covid-19 (2020-2021) a exercé une pression significative sur l'activité économique, mais le secteur assurantiel tunisien a démontré une capacité d'adaptation appréciable :

- **Chiffre d'affaires direct** : +10,2 % en 2021 (2 833 MDT) vs 2020 (2 571 MDT).
- **Indemnités versées** : +21,3 % en 2021 (1 636 MDT) après recul de 5,1 % en 2020.
- **Provisions techniques brutes** : 6 627 MDT en 2021 (+9,9 %).
- **Charges techniques** : 814 MDT en 2021 (+9,2 %).
- **Placements nets** : 7 550 MDT en 2021 (+10,1 %).
- **Résultat technique global** : >198 MDT ; **résultat net** : 228 MDT.

Ces performances traduisent la résilience d'un secteur capable d'absorber un choc systémique tout en préservant ses engagements contractuels. Elles révèlent aussi l'importance des mécanismes de provisionnement et de gestion d'actifs dans la stabilité assurantielle.

2.8. Engagement post-Révolution : indemnisation des dommages liés aux troubles sociaux

À la suite des événements post-Révolution en Tunisie, l'Union tunisienne des sociétés d'assurance a réaffirmé l'engagement des compagnies à indemniser les sinistres couverts par contrat, incluant les garanties additionnelles contre manifestations et mouvements populaires lorsque souscrites. Les points clés :

- Droit à indemnisation conditionné à la souscription préalable de la garantie ;
- Taux moyen d'indemnisation observé : ~25 % de la valeur des pertes (variable selon polices) ;
- Faible pénétration culturelle de la couverture « risques sociaux » dans la population ;
- Mise en place de cellules de crise, désignation d'experts et règlements accélérés pour certains dossiers ;
- Proposition de création de **fonds nationaux de couverture des risques majeurs** (sociaux / catastrophes naturelles) afin de mutualiser les pertes extrêmes ;
- Rappel de l'obligation légale liée à la loi du 31 décembre 1980 sur l'assurance incendie pour certains biens.

3. L'expérience tunisienne en matière d'assurance Takaful et ses perspectives d'avenir

3.1. Genèse de l'assurance Takaful en Tunisie

Le véritable point de départ institutionnel du Takaful en Tunisie remonte au **premier atelier spécialisé tenu le 11 novembre 2010 à Tunis**, organisé par **ReTakaful** en partenariat avec la Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurance (MARE). Cet atelier a sensibilisé les acteurs publics et privés aux fondements du Takaful et a créé un espace de dialogue technique autour de la réglementation et des besoins du marché.

Dans le prolongement de cette dynamique, les autorités tunisiennes ont octroyé, début 2011, le **premier agrément Takaful à Zitouna Takaful**, acte fondateur de l'intégration de l'assurance islamique au paysage assurantiel national.

Encadré – ReTakaful en bref : société de réassurance islamique à vocation régionale ; notation de crédit « BBB » (Standard & Poor's) ; enregistrée au Dubai International Financial Centre (DIFC, n°89) et supervisée par la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Sa mission : appuyer la croissance de l'industrie Takaful par des solutions de réassurance conformes à la charia.

3.2. Les principales entreprises Takaful actives en Tunisie

3.2.1. Zitouna Takaful

Créée en 2011 (capital : 15 MDT), **Zitouna Takaful** est pionnière du segment et opère en **Takaful Général** et **Takaful Famille**. Ses opérations sont intégralement soumises à la validation d'une **Instance de supervision chariatique**. Les principes clés incluent :

- Élimination du *gharar* (incertitude excessive) dans la conception contractuelle ;
- Prévention du *maysir* (aléa assimilable au jeu) ;
- Exclusion du *riba* dans la gestion des placements.

Offre de produits : auto, multirisques, incendie, responsabilité civile, accidents divers ; couverture décès, épargne, retraite et investissements charia-compatibles.

Fonctionnement du modèle :

1. Cotisations versées par les participants → Fonds des Participants.
2. Société Takaful agit comme **wakil** (agent) et maintient séparation fonds participants / fonds actionnaires.
3. Investissement des actifs selon finance islamique ; perception de frais de gestion (commission de wakala).
4. Paiement des indemnités aux bénéficiaires en cas de sinistre couvert.
5. En cas d'excédent : remboursement du **qard hasan** le cas échéant, dotation aux réserves techniques ; au-delà d'un certain seuil, possibilité de réduction des cotisations ou distribution d'excédents aux participants.

Un **Comité de Conformité Chariatique**, présidé par Cheikh Mohamed Mokhtar Salamé, supervise produits, placements et états financiers. Ses avis sont contraignants. Les orientations stratégiques de

la société mettent l'accent sur la transparence, l'innovation produit et la contribution socio-économique.

3.2.2. Société d'Assurances At-Takafulia

Fondée le **27 juin 2013** (capital : 10 MDT) et opérationnelle depuis le **2 janvier 2014**, **At-Takafulia** rassemble un tour de table institutionnel incluant Assurances Salim, STAR, Fonds KATAMA et la Société d'Assurance Islamique de Jordanie (96 %), le solde détenu par des investisseurs privés. Un **Comité de Conformité Chariatique** (dont l'ancien Mufti Othman Battikh) supervise la conformité religieuse.

La société promeut une assurance fondée sur la solidarité et la donation mutuelle, avec séparation stricte des fonds des participants et des fonds propres. Gamme : **Takaful Général** (incendie, RC, accidents) et **Takaful Familial** (vie). Modèles opérationnels : Wakala, Moudaraba ou mixte selon produit. Des partenariats stratégiques avec CART, COMAR, ASTREE, Tunis Re, Groupe Al Baraka et Groupe Mzabi visent à diversifier l'offre et renforcer les capacités techniques.

3.2.3. Société Al Amana Takaful

Initiative plus récente (<2018), **Al Amana Takaful** résulte d'un partenariat entre acteurs tunisiens et arabes : CARTE, COMAR, ASTREE, Tunis Re, Groupe Al Baraka (34 %), Groupe Mzabi (6 %). L'entreprise cible une clientèle soucieuse de conformité religieuse et propose des produits couvrant la santé, l'industrie & commerce, la vie et l'épargne collective. Modèle de gestion : Wakala ; pratiques comptables validées par le Ministère des Finances.

Tableau comparatif des sociétés Takaful tunisiennes

Critères	Zitouna Takaful	At-Takafulia	Al Amana Takaful
Année de création	2011	2013	< 2018
Capital social	15 MDT	10 MDT	NC
Modèle opérationnel	Wakala	Wakala / Moudaraba	Wakala
Comité chariatique	Oui	Oui	Oui
Produits	Général + Familial	Général + Familial	Diversifié (santé, vie, industriel)
Appui régional	—	Jordanie	Arabie Saoudite & Algérie

3.3. Cadre juridique du Takaful en Tunisie

Le développement du Takaful a été rendu possible par la mise en place progressive d'un **socle réglementaire dédié** :

- **Loi n°47 du 24 juillet 2014** modifiant et complétant le Code des Assurances tunisien : insertion d'un *Titre VII* consacré au Takaful (définitions, conditions d'exercice, droits & obligations, supervision).
- **Arrêté du Ministre des Finances du 1er mars 2016** : modèle type des conditions générales des contrats Takaful (référence contractuelle standardisée, transparence accrue, protection de l'assuré).
- **Arrêté du Ministre des Finances du 27 mars 2018** : normes comptables spécifiques aux entreprises d'assurance et de réassurance Takaful (séparation des fonds, règles d'enregistrement, reporting financier conforme à la charia).

Apports clés du cadre légal : sécurité juridique, standardisation contractuelle, protection des participants, attractivité pour nouveaux entrants, amélioration de la gouvernance et de la transparence financière.

4. Performance du Takaful : Tunisie et monde

4.1. Croissance du Takaful en Tunisie (2017-2024)

Bien que sa part de marché demeure modeste, le segment Takaful affiche une dynamique de croissance soutenue. Les estimations sectorielles indiquent qu'en **2024** :

- Primes Takaful : ~60 millions USD ($\approx$ 180 MDT) ;
- Marché global de l'assurance : $\approx$ 3,82 milliards TND ;
- Part de marché Takaful : ~0,2 % (estimation agrégée, à interpréter avec prudence en raison d'hétérogénéités méthodologiques).

En **2017**, les primes Takaful étaient estimées à ~86 MDT, avec un taux de croissance annuel proche de 21,8 %. L'écart apparent entre part de marché 2017 (~5 %) et 2024 (~0,2 %) tient surtout à l'**expansion rapide du dénominateur (marché total)** et aux différences de périmètre statistique entre sources. Il conviendra de standardiser les séries dans les travaux futurs.

Branches dynamiques :

- **Takaful Familial (vie/épargne)** : moteur principal, stimulé par la sensibilisation à l'épargne islamique et par l'intégration bancaire.
- **Takaful Général** : progression plus lente (auto, incendie, transport), mais potentiel de rattrapage via digitalisation, offres PME et produits de santé modulaires.

Perspectives (2-3 ans) : franchissement possible du seuil de 1 % de part de marché si (i) campagnes de sensibilisation, (ii) partenariats bancassurance islamique, (iii) tarification compétitive et (iv) digitalisation de la distribution.

4.2. Situation mondiale du Takaful

Le Takaful s'est progressivement internationalisé : plus de **180 compagnies** actives dans **33+ pays** (régions arabe, africaine, asiatique, européenne). Les contributions Takaful mondiales sont passées d'environ **7 Mds USD (2009)** à **11 Mds USD (2011)**, puis **20 Mds USD (2020)** selon les rapports sectoriels (ICD-Refinitiv, IFSB, EY, Milliman). Les projections situent le volume mondial entre **25 et 30 Mds USD à l'horizon 2026**, portées par la croissance en Arabie Saoudite (plus de 40 % du marché mondial), Malaisie, Émirats Arabes Unis et Pakistan.

Trois moteurs soutiennent l'expansion internationale :

1. **Digitalisation des services financiers islamiques** (insurtech Takaful).
2. **Encadrement réglementaire renforcé** dans plusieurs juridictions.
3. **Attractivité éthique et durable** auprès d'un public élargi, musulman et non musulman.

5. Résultats, conclusions et recommandations

5.1. Principaux résultats

1. Le Takaful est désormais une composante reconnue du marché tunisien, même si sa part demeure réduite.
2. Le secteur national dispose d'une **infrastructure institutionnelle robuste** (opérateurs diversifiés, supervision CGA, réseaux d'intermédiation) propice à l'essor du Takaful.
3. Le **cadre légal spécifique** (Loi 2014, arrêtés 2016 & 2018) offre une base solide pour l'expansion de produits charia-compatibles.
4. Les défis majeurs restent la **faible sensibilisation** du public, l'**hétérogénéité des données statistiques** et la nécessité de produits innovants adaptés aux PME, aux jeunes et aux secteurs émergents.
5. Les **instances de surveillance chariatique** jouent un rôle déterminant dans la confiance et la crédibilité du modèle.

5.2. Recommandations stratégiques

1. **Sensibilisation & éducation financière** : campagnes nationales ciblant ménages, professions libérales et PME ; vulgarisation des différences Takaful / assurance commerciale.
2. **Innovation produit** : packs modulaires santé, micro-Takaful agricole, épargne-retraite islamique, couverture climat.
3. **Renforcement réglementaire dynamique** : mise à jour périodique des normes comptables et prudentielles pour intégrer insurtech et bancassurance islamique.
4. **Recherche & développement** : partenariats universités – compagnies – CGA pour modéliser la tarification et la solvabilité des fonds Takaful.
5. **Coopération internationale** : échanges techniques avec marchés matures (Malaisie, GCC) ; mutualisation régionale Maghreb-Afrique.
6. **Surveillance chariatique renforcée** : lignes directrices nationales minimales ; publication d'avis annuels standardisés pour accroître la transparence.

Conclusion générale

L'assurance Takaful progresse en Tunisie sur un terrain institutionnel favorable mais encore largement dominé par l'assurance commerciale classique. Les réformes réglementaires engagées depuis 2014 ont posé les bases d'un marché hybride capable d'accueillir des solutions éthiques répondant aux attentes religieuses et sociales d'une partie de la population. Pour que le Takaful réalise pleinement son potentiel – inclusion financière, mobilisation de l'épargne, résilience face aux risques collectifs – il est indispensable de consolider la confiance par la transparence, d'innover dans les produits et d'élargir les canaux de distribution.

La convergence entre digitalisation, gouvernance chariatique crédible et régulation proactive pourrait permettre au Takaful tunisien de franchir un cap et de jouer un rôle plus significatif dans le financement du développement et la protection socio-économique nationale.

Bibliographie

Banque Centrale de Tunisie. (2022). *Analyse de la performance du secteur de l'assurance Takaful*. Tunis, Tunisie.

Banque Centrale de Tunisie. (2023). *Rapport sur la stabilité financière 2022*. République Tunisienne.

Ben Khalifa, Y. (2023). L'évolution du marché du Takaful en Tunisie. *Revue Tunisienne d'Économie*.

Al-Salami, M. M. (2020). Principes de la surveillance chariatique dans l'assurance Takaful. *Revue des Études Financières Islamiques*.

Zitouna Takaful. (2023). *Règlement intérieur de gestion du fonds des souscripteurs*. Tunis, Tunisie.

Zitouna Takaful. (2024). *Déclaration officielle de l'institution*. Tunis, Tunisie.

Takafulia Assurances. (2023). *Rapport institutionnel et financier*. Tunis, Tunisie.

Commission Générale des Assurances. (2022). *Rapport annuel sur le marché de l'assurance en Tunisie*. Ministère des Finances.

Commission Générale des Assurances. (2023). *Rapport annuel sur l'activité du secteur de l'assurance en Tunisie 2022*. Ministère des Finances.

Ministère des Finances. (2014, 24 juillet). *Loi n°47 de 2014 modifiant et complétant le Code des assurances*. Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ministère des Finances. (2016, 1er mars). *Arrêté relatif aux conditions générales des contrats d'assurance Takaful*. Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ministère des Finances. (2018, 27 mars). *Arrêté fixant les normes comptables des établissements d'assurance Takaful*. Journal Officiel de la République Tunisienne.

AAOIFI. (2015). *Shari'ah Standards for Takaful Operations*. Bahrain: Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions.

AAOIFI. (2017). *Shari'ah Standards for Takaful Operations* (Updated ed.). Bahrain: Author.

Dusuki, A. W., & Abdullah, N. I. (2007). The establishment of Takaful industry and Shariah governance: Problems and solutions. *Humanomics*, 23(3), 174–189.

Farooq, M. O. (2020). The foundations of Takaful: Islamic insurance explained. *Islamic Economic Studies*, 28(2), 65–92.

Karim, R. A. A. (2008). Islamic microfinance : An emerging market niche. [Publication details].

Oxford Business Group. (2023). *Tunisia Insurance Sector Report*.

Rahman, M. (2019). *Islamic finance and governance: Takaful practices*. [Publisher].

- Siddiqi, M. (2006). *Islamic finance and risk management*. [Publisher].
- Zawya. (2024). Tunisia insurance sector reports turnover of TND 3.82 billion.
- African Manager. (2024). Tunisia: Direct insurers see slower growth in 2023.
- Atlas Magazine. (2024). Tunisian insurance market in 2023 – Quarterly overview.
- ICD & Refinitiv. (2021). *Islamic Finance Development Report 2021*.
- Ernst & Young. (2016). *Global Takaful Insights : Shifting Dynamics*.
- Milliman. (2022). *Global Takaful Report*.
- IFSB. (2020). *Islamic Financial Services Industry Stability Report*.